

Sept-Îles, le 16 décembre 2003

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Ministère des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> avenue Ouest, bureau C-408  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610 09 01 0541901  
400120357

Objet : Exploitation de la sablière

22F03-012

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 29 septembre 2003, reçue le 3 octobre 2003 et complétée le 9 décembre 2003, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière comportant une activité de chargement direct.

L'exploitation se fera au-dessus de la nappe phréatique, sur une superficie totale de 12 400 mètres carrés. Le taux de production annuelle pourrait atteindre 5 000 tonnes métriques.

Les travaux seront réalisés sur le territoire non organisé de Rivière-aux-Outardes, canton Virot, MRC de La Haute-Côte-Nord, à la coordonnée centrale UTM (Nad 27) suivante : 468 425.0 m E, 5 448 516.5 m N, zone/fuseau 19.

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610 09 01 0541901  
400120357

Le 16 décembre 2003

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

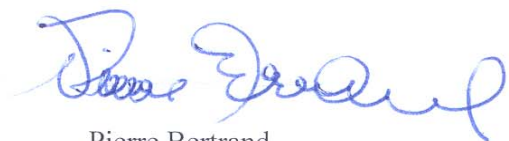
- Lettre au ministère de l'Environnement datée du 29 septembre 2003 et signée par Marcel Tremblay, ing., concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, à laquelle étaient annexés:
  - le formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière* » daté du 29 septembre 2003 et signé par Marcel Tremblay, ing.;
  - le plan de localisation intitulé « *Demande de certificat d'autorisation – sablière 22F03-012 - canton Virot – superficie : 1.2 ha* » daté du 26 septembre 2003 et signé par Marcel Tremblay, ing., le 29 septembre 2003;
  - le document intitulé « *Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface* » daté du 29 janvier 2002 et signé par André Ouellet, ing.
- Bordereau de télécopie au ministère de l'Environnement daté du 9 décembre 2003 et signé par Marie Bernard, concernant des précisions sur le projet, auquel était annexée:
  - la télécopie du document intitulé « *Site 22F03-012 – plan de restauration* ».

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Bertrand  
Directeur régional

PB/XH/hj